

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 6 mars 2017

Séance régulière du Conseil tenue le 6 mars 2017 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Denys Spénard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2017-39

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé en ajoutant le point suivant :

VARIA

Monsieur Maurice Prud'homme – Comité paritaire des Loisirs – Nomination des représentants

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Tremblay, citoyen de Lavaltrie, demande l'enlèvement des sapins sur le fleuve

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2017 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2017-40

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois de février 2017 tel que rédigé.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2017-41

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.

Rés. 2017-42

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 392,447.67\$ (Chèques fournisseurs 21136 à 21223).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Greg Kornek – Acquisition de 10 quais – Autorisation

Rés. 2017-43

GREG KORNEK - ACQUISITION DE 10 QUAIS – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à procéder à l'acquisitions de dix (10) quais auprès de Monsieur Greg Kornek pour le prix de 300.\$ chacun.

2o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organisme – Année 2017 - Ajout

Rés. 2017-44

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES - ANNÉE 2017 - AJOUT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2017 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice

Cercle des fermières de St –Sulpice

Chorale de Saint-Sulpice

Fabrique de Saint-Sulpice

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

Service des Loisirs de Saint-Sulpice

Société Saint-Vincent de Paul

3o Subvention pour toilettes à débit réduit – Reconduction du programme

Rés. 2017-45

SUBVENTION POUR TOILETTES À DÉBIT RÉDUIT - RECONDUCTION DU PROGRAMME

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de favoriser des mesures permettant une économie d'eau potable

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité maintien le programme de subvention pour le remplacement de toilettes standard (plus de 6 litres par chasse d'eau) par un modèle à faible débit (6 litres d'eau maximum avec double chasse ou non)

Que ladite subvention sera de 75.\$ par toilette remplacée, et ce, jusqu'à l'épuisement du budget alloué par année.

Qu'un formulaire doit être complété et approuvé par un officier municipal selon les modalités et conditions indiquées.

Que le montant alloué pour ce programme est de 2,500.\$

Que les sommes nécessaires soient prises à même le GL : 02-190-00-996

4o Politique Municipale Familiale – Autorisation de signature

Rés. 2017-46

POLITIQUE MUNICIPALE FAMILIALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent à mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre de Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser Madame Marie-Josée Masson, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

5o Télémétrie des postes de pompage – Sécurité Beltec – Autorisation de travaux

Rés. 2017-47

TÉLÉMÉTRIE DES POSTES DE POMPAGE – SÉCURITÉ BELTEC – AUTORISATION DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire que tous les postes de pompages soient reliés à une centrale d'alarme

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte l'offre de services de la firme Sécurité Beltec pour l'installation d'équipement permettant la liaison en permanence à notre centrale d'alarme afin de recevoir tous les troubles provenant des (3) postes de pompages sur notre territoire et ce pour un coût de 1,160.\$ plus taxes par poste de pompage

6o Amendement au Code Municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

Rés. 2017-48

AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce

membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à Monsieur Pierre Moreaux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à Madame Lise Lavallée députée provinciale et à la MRC de L'Assomption, pour appui.

7o Société Canadienne du Cancer – Résolution d'appui – Décréter avril le mois de la Jonquille

Rés. 2017-49

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RÉOLUTION D'APPUI – DÉCRÉTER AVRIL LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

8o Madame Kathleen Dugre et Monsieur Éric Harvey – Demande de permis en zone PIIA – Décision

Rés. 2017-50

MADAME KATHLEEN DUGRE ET MONSIEUR ÉRIC HARVEY – DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal **accepte** l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme pour la demande de permis faite par Madame Kathleen Dugré et Monsieur Éric Harvey concernant l'immeuble situé au 820, Chemin du Bord de L'Eau afin de permettre la construction d'un agrandissement de la corniche arrière de l'étage de la résidence, le tout étant conforme aux règlements de construction, de zonage et répondant aux critères du PIIA et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction des travaux.

9o Ferme Ile Bouchard inc - Demandes de permis de lotissement – Décision

Rés. 2017-51

FERME ILE BOUCHARD INC - DEMANDES DE PERMIS DE LOTISSEMENT - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal **accepte** les avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme pour les demande de lotissement faite par les représentants de Ferme Ile Bouchard Inc. pour les immeubles ci après désignés **156-158, Chemin des Seigneurs** (lot 4077094), **11, Chemin du Curé Laporte**, (lot 3731049), **106, Chemin de la Chapelle** (lot 4426985) et **10, Chemin de la Chapelle** (lots 3729493 et 4077064)

Le but de ces lotissements est de détacher une superficie en droit acquis résidentiels d'une superficie de 5000 mètres carrés tout en conservant le résiduel de la superficie de chaque propriété en agriculture. Ces opérations cadastrales respectant tous les aspects de la réglementation municipale applicables, le Conseil Municipal demande au Directeur des Services d'émettre les permis de lotissement demandés

Pour permis de lotissement 4077094, le propriétaire s'engage à démolir les trois bâtiments accessoires

10o Entretien du terrain de soccer saison estivale 2017 – Octroi du contrat

Rés. 2017-52

ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER SAISON ESTIVALE 2017 – OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la soumission de Multi Surface Giguère inc. pour l'entretien du terrain de soccer pour la saison estivale 2017 et ce pour un montant total de 9,482.00\$ plus taxes applicables

11o BCGO – Honoraires supplémentaires – Fin année 2015 – Décision

Rés. 2017-53

BCGO – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – FIN ANNÉE 2015 - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise le paiement d'un montant de 50% de la facture émise le 24 mai 2016. au montant de 5,175.\$ plus taxes, pour des honoraires supplémentaires facturés pour le dépôt des états financiers de l'exercice terminé au 31 décembre 2015.

Que le paiement sera effectué de la façon suivante soit un montant de 1,293.75\$ en 2017 et un montant de 1,293.75\$ en 2018

12o Production CR Inc. – Autorisation de signatures

Rés. 2017-54

PRODUCTION CR INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à signer le contrat soumis par Production CR inc. pour l'artiste qui fera le spectacle du 18 août 2017 dans le cadre des festivités de St-Sulpice en fête et ce, pour un montant de 5,500.\$ plus les taxes applicables

VARIA

13o Monsieur Maurice Prud'homme – Comité paritaire des Loisirs – Nomination des représentants

Rés. 2017-55

MONSIEUR MAURICE PRUD'HOMME – COMITÉ PARITAIRE DES LOISIRS – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal nomme Messieurs Maurice Prud'homme et Steve Mador à titre de représentants
de la Municipalité au comité paritaire des Loisirs

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Mercier, question au sujet de l'achat des quais, mandat pour nettoyage quai
Monsieur Guy Vandandague, lieu de disposition des sédiments du quai
Aubin Côté, nettoyage du quai

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2017-56

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée.

**Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal***

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière